

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECOFI CEP ENGAGEMENTS COMMUNS

Code ISIN : FR0013053139

FIA soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif d'optimiser, sur un horizon de 5 ans et selon une approche ISR, le rendement d'un portefeuille diversifié en actions, en obligations et instruments du marché monétaire de la zone euro et/ou OCDE, à travers des investissements en parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC). Le FCP devra être investi à hauteur de 70% au moins de son actif net en parts ou actions d'OPC suivant une approche ISR. La société de gestion ne prévoit toutefois aucune contrainte concernant le minimum de l'actif de chaque OPC sous-jacent concerné par cette approche ISR.

L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite suivant : 20% EuroMTS 3-5 ans (clôture et dividendes/coupons réinvestis) + 80% MSCI World INDEX (clôture et dividendes/coupons réinvestis, en euro, non couvert). La gestion financière du FCP ne vise pas à répliquer cet indice composite, le FCP n'étant ni indiciel ni à référence indicelle. Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du FCP mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le FCP.

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre processus ISR (Investissement Socialement Responsable). Le processus ISR d'Ecofi Investissements repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance :

- **Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles** : Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production de bombes à sous-munitions et/ou de mines antipersonnel. Le processus ISR exclut les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon. Pour les émetteurs souverains, Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux.
- **Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG** : l'évaluation de la performance ESG est obtenue grâce à l'analyse fondée sur les critères utilisés par Vigeo Eiris selon une approche « best in universe » (exemples pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes; exemples pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies). Elle inclut la surpondération des indicateurs quantitatifs de résultat et ceux de la « Touche ECOFI » (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, non-discrimination et égalité hommes-femmes, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale; pour les Etats : efficacité gouvernementale, parité liée au genre, dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, transparence fiscale, émissions de CO2). Les émetteurs sont répartis en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée. Le fonds peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 9. Le fonds peut investir dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et dans des OPC externes à un niveau maximum de 20% de son actif.
- **Gestion des émetteurs controversés** : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (impact faible) à 5 (impact fort). Le processus ISR appliqué au fonds conduit à exclure les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5. Pour les émetteurs souverains, le processus ISR exclut les Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie.

Après l'application de ces trois principes, environ 20% des émetteurs de l'univers d'investissement initial sont exclus. Une présentation détaillée du processus ISR est disponible dans le code de transparence AFG-FIR pour les fonds ISR grand public établi par la société de gestion et accessible sur son site internet ; http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf

Au sein de cet univers d'investissement, la stratégie de gestion financière est d'essence discrétionnaire et correspond à une allocation entre diverses classes d'actifs à travers la sélection d'OPCVM et/ou de FIA étant entendu que 70% au moins de l'actif net du FCP devra être investi en OPC dits « ISR » (Investissement Socialement Responsable). Par « ISR », on entend une forme de placement consistant à prendre systématiquement en compte des critères liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance, en sus des critères financiers.

Le processus d'investissement utilisé par la société de gestion est divisé en deux étapes.

Première étape du processus d'investissement : l'analyse financière.

L'allocation entre les différents OPCVM et/ou FIA, dépendra de l'analyse macro-économique réalisée par l'équipe de gestion ainsi que d'une analyse des caractéristiques financières de chaque OPCVM et/ou FIA jugé éligible par la société de gestion. Cette analyse financière est appliquée sur chaque OPC avant tout investissement.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur synthétique de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur du FCP. Le FCP est classé dans la catégorie 5 en raison de son exposition au marché actions et de taux. Son profil rendement/risque est élevé. La valeur des OPCVM et/ou FIA sélectionnés et exposés au marché actions peut être affectée par les mouvements de marché boursier quotidiens. D'autres facteurs ayant

Seconde étape du processus d'investissement : l'analyse extra-financière.

Une fois l'analyse financière réalisée, la société de gestion procède, avant tout investissement, à une dernière analyse extra-financière discrétionnaire sur chaque OPC. Cette analyse n'est pas réalisée pour les OPC n'étant pas des OPC dits « ISR » (Investissement Socialement Responsable).

Notre équipe de gestion réalise ainsi son allocation parmi les OPC dont elle juge discrétionnairement que la stratégie d'investissement est de nature à financer le développement des entreprises sur le moyen/long terme avec pour objectif une valorisation de l'investissement fondée sur une création de valeur intégrant la bonne gestion sociale, le développement durable et la croissance économique (principes généraux visés par les statuts du CEP). Ces principes étant généraux et n'ayant pas vocation à être davantage précis, la société de gestion recourt à des indicateurs E(Environnement), le S(Social) et le G(Gouvernance) tels que la politique de lutte contre les changements climatiques, la survenance d'incidents, d'accidents, de controverses, de condamnations, la gestion des ressources humaines, le respect des droits humains, la gouvernance et l'éthique des affaires, l'impact sociétal, la non-discrimination et l'égalité hommes-femmes. Les indicateurs indiqués ici ne sont pas exhaustifs. La société de gestion peut sélectionner des OPC sous-jacents ayant des stratégies ISR différentes. Elle ne s'impose aucune approche ni aucun critère commun aux OPC sous-jacents sélectionnés. Les OPC sous-jacents peuvent être gérés ou promus par Ecofi Investissements.

L'équipe de gestion privilégiera, en tout état de cause, l'exposition actions de sorte que le FCP soit en permanence exposé, de manière indirecte, à hauteur de 60% minimum de son actif net sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro et/ou de l'OCDE, dont éventuellement le marché français. Le fonds ne sera pas exposé aux marchés émergents.

Le fonds peut être exposé, de manière indirecte jusqu'à 40% maximum de son actif net, aux marchés des titres de taux de la zone OCDE (y compris les instruments du marché monétaire) via la détention de parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA investissant eux-mêmes dans des instruments de taux. Dans ce cadre, la société de gestion privilégiera les OPCVM et/ou FIA ne permettant pas, selon leur documentation réglementaire, une exposition aux titres de créance à caractère spéculatif (dits « High Yield ») supérieure à 50% maximum de leur actif net. La société de gestion procédera à sa propre analyse de risque de crédit dans la sélection et le suivi des OPC sous-jacents, selon un processus interne indépendant.

Les investissements en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA offrant une exposition aux obligations convertibles sont autorisés dans la limite de 20% maximum de l'actif net du FCP. Le FCP peut par ailleurs investir jusqu'à 40% maximum de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de classification « monétaire » ou « monétaire court terme ».

La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre « 0 » et « +7 ».

Par ailleurs, le FCP peut être exposé directement et indirectement à des actifs solidaires entre 5% et 10% maximum de l'actif net du FCP.

Le gérant peut recourir, en couverture uniquement, à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à couvrir le portefeuille face au risque de taux et au risque action dans la zone géographique où il est exposé, à ajuster sa sensibilité ou encore à couvrir le risque de change. Ces couvertures ne seront ni systématiques ni totales. L'ensemble de ces opérations est effectué dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif du FCP.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut avoir recours, de manière accessoire, à des dépôts et/ou des emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net et des plus-values nettes : capitalisation.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

La valeur liquidative est quotidienne (en présence de jours fériés, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent). Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, par le dépositaire sur délégation de la délégation avant 11 heures 30 et exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des souscriptions et des rachats dans un délai de 1 jour minimum et de cinq jours maximum suivant celui de l'évaluation.

une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises des grands indices actions de la zone euro et/ou des évènements significatifs relatifs aux entreprises. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

Risque crédit : le FCP peut être exposé à 40% maximum de son actif net à des OPCVM et/ou FIA investis en titres de créance et instruments du marché monétaire. Il se retrouve ainsi exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille par lesdits OPCVM et/ou FIA sous-jacents.

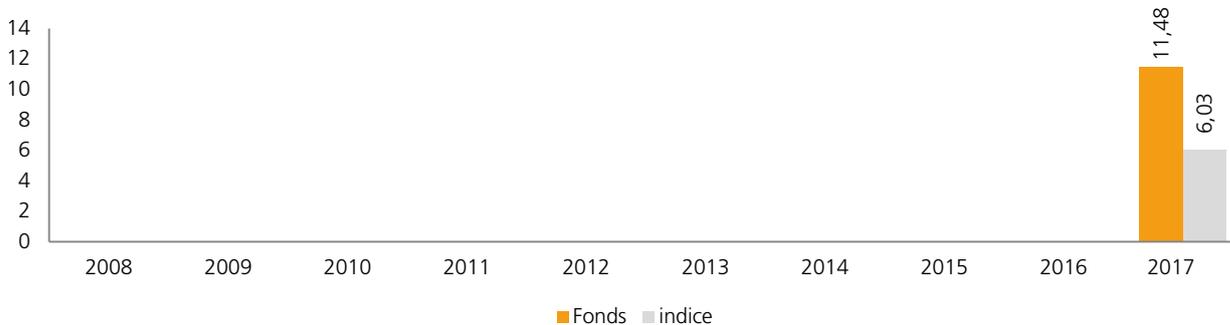
Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'utilisation par le FIA d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FIA à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	1,00% TTC maximum	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	1,53 % TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	20% de la surperformance annuelle au-dessus de l'indicateur de référence. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0,7%	Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus du FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr

Performances passées



Indicateur de référence: 20% EuroMTS 3-5 ans (clôture et dividendes/coupons réinvestis) (Ticker Bloomberg : EXEB5 Index) + 80% MSCI World INDEX (clôture et dividendes/coupons réinvestis, en euro, non couvert) (Ticker Bloomberg : MSDEWIN Index).

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FIA est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Ce FCP a été créé le 21/03/2016.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK.
- **Forme juridique**: FCP tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à servir de support de contrats d'assurance-vie en unités de compte proposés par l'ASAC-FAPES.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FIA** : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.06 Fax : 01.44.88.39.39 email : contact@ecofi.fr ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ECOFI INVESTISSEMENTS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 avril 2019.